

SEANCE DU 24 AVRIL 2020

L'an deux mille vingt et vingt-quatre avril, les membres du conseil municipal ont été consultés par mail pour l'organisation d'un conseil municipal exceptionnel au vue des circonstances sanitaires actuelles. Les conseiller municipaux ont tous accusé lecture dudit mail.

Présents : l'ensemble des conseillers municipaux ont été sollicités et ont accusé lecture du mail

Le dernier compte rendu du 18 février 2020 est approuvé à l'unanimité des membres ayant répondu au mail.

1/ Délibération EMPRUNT CAISSE EPARGNE PROJET CANTINE

Après accord de principe des conseillers municipaux pour la contraction d'un emprunt bancaire lors du vote du budget 2020 afin de financer le projet cantine, l'adjoint aux finances a sollicité les établissements bancaires et présente aux conseillers municipaux la meilleure offre de prêt qui a retenu son attention. Cette offre a été transmise par mail à l'ensemble du conseil et se présente comme suit : Offre proposée par l'organisme de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes qui s'élève à 400.000 € à un taux d'intérêt fixe de 1,01 % sur une période de 20 ans.

Cet emprunt permettra de financer le projet d'investissement concernant la construction de la cantine votée au budget primitif 2020. La 1^{ère} échéance sera prélevée en 2020.

Après délibération, les Conseillers Municipaux à 11 voix pour et 4 abstentions :

- décident de contracter un emprunt de 400.000 € au taux fixe de 1,01 % avec remboursements annuels pour une période de 20 ans auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes
- autorisent et chargent le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de l'organisme financier.

2/ Délibération ORDRES DE SERVICE MARCHE PUBLIC CONSTRUCTION CANTINE

Suite au lancement de l'appel d'offre concernant le marché public pour la construction d'une cantine, un rapport d'ouverture des plis a été établi par le cabinet d'architecte Archicube lors de la réunion de la commission d'appel d'offre.

Ce rapport a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers municipaux.

Il présente les entreprises retenues pour le marché de la construction de la cantine.

Pour le bon déroulement du projet, le Maire demande l'autorisation aux conseillers municipaux de signer les ordres de services afin de débiter les travaux.

Après délibération, les Conseillers Municipaux à 11 voix pour et 4 abstentions :

- Autorisent le Maire à signer les ordres de services pour lancer les travaux du marché public pour la construction de la cantine
- chargent le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à ce projet

3/ DIVERS

- Intervention de Didier RABATAL : « A ce jour, je n'ai pas eu d'information concernant une éventuelle réouverture. il serait peut être bon d'interroger le SICTOM à ce sujet pour connaître leur positionnement.

Pour information, celle de ST LAURENT-DU-PONT est ouverte. Je suppose que le SICTOM doit pouvoir organiser le travail des agents dans le respect des gestes barrière. »

- Intervention de Laëtitia GIRARD : « A ce jour, encore aucune réelle information sur la réouverture des écoles, de la cantine et du périscolaire et dans quelles conditions. »

- Intervention de Denis GRANDJEAN : « **Cérémonie du 8 Mai** : en organise-t-on une à Pressins ? Si oui , peut-on envisager la présence , en plus des élus actuels , de ceux qui ont été élus lors du dernier scrutin ? **Repas des anciens** : il ne paraît pas envisageable que cette journée se passe en Juin , ni dans les conditions habituelles de réception dans la salle des fêtes. Reporte-t-on cela lorsque la situation de crise sanitaire sera apaisée (à l'automne ?).Il faudrait qu'on le mette à l'ordre du jour d'un prochain conseil " classique". »

Le débat est clos et les décisions actées.